



ÉTAT DES RÉALISATIONS AXÉ SUR LES RÉSULTATS

MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES*

Exercice 2005 – 2006

Le 31 mai 2006

360, rue Saint-Jacques, bureau 700 | Montréal (Québec) | H2Y 4A9

☎ : (514) 283-6363 | 📠 : (514) 283-0838 | 1 800 567-0890 | 📠 : (514) 283-2365

Siège social / Head Office Montréal | Toronto | Halifax | Vancouver | Ottawa | Paris

www.telefilm.gc.ca

Canada

Table des matières

1.0 Renseignements généraux	1
2.0 Sommaire des principaux résultats atteints	2
2.1 Sensibilisation	2
2.2 Consultations.....	2
2.3 Communications.....	3
2.4 Coordination et liaison	3
2.5 Financement et prestation de programmes.....	3
2.6 Reddition de comptes.....	4
3.0 État des réalisations détaillé	5
3.1 Sensibilisation	5
3.2 Consultations.....	6
3.3 Communications.....	7
3.4 Coordination et liaison	8
3.5 Financement et prestation de programmes.....	9
3.6 Reddition de comptes.....	11
4.0 Plan de communication.....	12

1.0 | Renseignements généraux

Ministère/organisme fédéral :	Téléfilm Canada
Adresse :	360, rue Saint-Jacques, bureau 700 Montréal, Québec H2V 4A9
Site Web :	www.telefilm.gc.ca
Ministre responsable :	Ministre du Patrimoine canadien L'honorable Beverly J. Oda, députée, Parti Conservateur
Haut(s) fonctionnaire(s) responsable(s) de la mise en œuvre de la Partie VII de la LLO (ex. : sous-ministre adjoint, champion des langues officielles) :	Stella Riggi, CRHA/CHRA Directrice des Ressources Humaines
Mandat du ministère/de l'organisme fédéral :	Téléfilm Canada est un organisme culturel fédéral voué au développement et à la promotion des industries canadiennes du film, de la télévision et des nouveaux médias. La Société offre à l'industrie une aide financière et stratégique qui vise la production d'œuvres de qualité – longs métrages, dramatiques, documentaires, émissions pour enfants, émissions de variétés et des arts de la scène et produits pour les nouveaux médias – reflétant la société canadienne, avec sa dualité linguistique et sa diversité culturelle.
Coordonnateur national responsable de la mise en œuvre de l'article 41 :	M. Mateo Barney
Titre :	Conseiller en matière de politiques
Adresse postale :	360, rue Saint-Jacques, bureau 700 Montréal, Québec H2V 4A9
Courriel :	barneym@telefilm.gc.ca

2.0 | Sommaire des principaux résultats atteints

Par le biais de ses programmes, Téléfilm Canada a contribué en 2005-2006 à *l'Enrichissement des activités culturelles mettant en valeur l'identité canadienne* à titre d'investisseur dans les industries canadiennes du film, de la télévision et des médias interactifs. En ce sens, la Société a continué de soutenir le développement des entreprises et des talents canadiens en investissant dans des histoires et des images qui favorisent la compréhension d'un océan à l'autre, en offrant aux Canadiens des produits de divertissement canadiens.

De plus, Téléfilm Canada a offert à l'industrie audiovisuelle canadienne une aide financière et stratégique visant la production d'œuvres de qualité qui reflètent la société canadienne, avec sa dualité linguistique et sa diversité culturelle.

En outre, en tant qu'institution fédérale, Téléfilm Canada est restée fidèle à son engagement d'obtenir des résultats concrets en ce qui a trait à la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* (LLO), grâce à des initiatives visant à soutenir les sociétés de production de langue française de l'extérieur du Québec qui souhaitent obtenir une aide au développement, ainsi que les entreprises de langue anglaise du Québec.

2.1 | Sensibilisation

En 2005-2006, Téléfilm Canada a continué d'insister sur l'importance pour les gestionnaires et les employés de communiquer avec leurs collègues et les clients dans les deux langues officielles. De plus, un examen du profil linguistique de ses employés et gestionnaires a permis à Téléfilm d'offrir une formation linguistique intensive à onze personnes occupant des postes clés, y compris le directeur général, le chef de la direction – opérations et les réceptionnistes de deux bureaux régionaux de Téléfilm.

Dans le cadre du plan d'action interne mis au point par le service des ressources humaines, l'administration de Téléfilm a continué de promouvoir la dualité linguistique au sein de la Société. Elle a également réitéré son engagement d'offrir tous ses services dans les deux langues officielles.

Téléfilm a également poursuivi le processus de validation et de jumelage des postes désignés bilingues afin de garantir que les employés occupant des postes clés sont en mesure de remplir leurs fonctions en anglais et en français.

2.2 | Consultations

Des consultations publiques ont permis à Téléfilm d'adapter ses programmes et ses services aux besoins existants et émergents de sa clientèle. Le directeur des opérations en français ainsi que les membres de son personnel ont continué de rencontrer régulièrement les représentants de l'Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC), qui défend les intérêts des producteurs francophones travaillant à l'extérieur du Québec, afin de discuter des programmes qui concernent ce groupe.

Téléfilm a également participé aux activités de la Fédération des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC), qui représente les réalisateurs francophones oeuvrant à l'extérieur du Québec.

En outre, Téléfilm a profité de plusieurs réunions de l'industrie (comme des groupes de travail et des immersions) pour entendre les recommandations et les opinions des représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

2.3 | Communications

Pour s'assurer que les CLOSM restent bien informés des programmes et des services qu'elle offre, Téléfilm a de nouveau mis à jour sa liste de diffusion électronique. Cette liste contient présentement plus de 6 500 contacts, dont 10 % d'anglophones oeuvrant au Québec et 10 % de francophones hors Québec, selon les estimations.

Des outils de communication entièrement bilingues, comme ses trois principales publications (Flash Info, branché. et Zoom), des communiqués et des bulletins électroniques permettent à Téléfilm de diffuser l'information à ses clients dans la langue de leur choix.

De plus, Téléfilm a joint ses efforts à ceux de ses partenaires, CBC/Radio Canada et l'Office national du film, pour mieux communiquer les possibilités qu'offre le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). Téléfilm fait également appel à la presse et aux diffuseurs locaux pour que l'information soit transmise aux membres des CLOSM au moment opportun.

2.4 | Coordination et liaison

En 2005-2006, Téléfilm Canada a participé aux réunions du réseau des coordonnateurs nationaux responsable de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. Cette participation a permis à la Société de créer des liens plus étroits avec les représentants des autres institutions, et de discuter des meilleures pratiques pour mettre en œuvre la LLO.

Téléfilm continue de mettre en œuvre des initiatives axées sur la télévision qui sont soutenues par le Fonds canadien de télévision (FCT) et de travailler avec ses partenaires du PICLO, Radio-Canada et l'Office national du film du Canada, pour appuyer les courts métrages produits par les communautés francophones hors Québec. Téléfilm fait des plans pour étendre cette initiative aux communautés anglophones en situation minoritaire.

2.5 | Financement et prestation de programmes

Durant l'exercice 2005-2006, 12,2 % et 12,7 % des ressources financières de Téléfilm ont été consacrées respectivement aux projets des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire. Au total, Téléfilm a accordé son appui à 78 projets de langue française hors Québec (comparativement à 69 l'année précédente) et à 126 projets de langue anglaise au Québec (comparativement à 96 l'année précédente).

De plus, Téléfilm a continué d'appuyer les festivals présentant des productions des CLOSM et d'encourager d'autres festivals régionaux qu'elle finance à consacrer une partie de leur répertoire aux films provenant de ces communautés. Des investissements totalisant 1,5 million de dollars ont été consacrés au sous-titrage électronique et au doublage des films.

2.6 | Reddition de comptes

Grâce à ses systèmes d'information, Téléfilm assure un suivi des ressources allouées aux projets appuyant les CLOSM depuis 1999.

Téléfilm assure un suivi de la totalité des ressources financières consacrées à la production dans les communautés linguistiques en situation minoritaire. Ce suivi lui permet de suivre la mise sur pied d'initiatives profitables à ces communautés.

En 2005-2006, Téléfilm a dépassé son objectif de rendement quant aux investissements consacrés aux CLOSM en atteignant 12,2 % d'investissement dans les productions francophones hors Québec (14,3 % de tous les projets financés), et 12,7 % d'investissement dans les productions anglophones au Québec (14,5 % de tous les projets financés).

3.0 | État des réalisations détaillé

3.1 | Sensibilisation

Principaux résultats visés en 2005-2006	Principales activités réalisées en 2005-2006	Progrès réalisés (résultats atteints) en 2005-2006
<p>Les gestionnaires et les employés sont conscients de leur droit et de leur devoir de communiquer dans les deux langues officielles à l'interne.</p> <p>Les employés et les gestionnaires de tous les bureaux régionaux demeurent conscients de leur devoir d'offrir aux clients des services dans la langue de leur choix.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation linguistique fournie aux personnes dont le poste a été désigné bilingue au cours de l'examen des profils linguistiques en 2004-2005. • Services de Téléfilm offerts dans les deux langues officielles. • Mise en œuvre du plan d'action interne mis au point par les ressources humaines qui vise à promouvoir la dualité linguistique au sein de la Société. • Validation des postes désignés bilingues. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le profil linguistique des gestionnaires et des employés a été examiné et, durant l'exercice 2005-2006, un total de 8 gestionnaires et 3 employés occupant des postes clés ont reçu une formation linguistique intensive. - Directeur général et chef de la direction – opérations inclus, les gestionnaires qui ont reçu une formation linguistique ont amélioré leur capacité de communiquer dans leur deuxième langue officielle. En participant à ce genre de formation, ils ont affirmé leur engagement de respecter et de favoriser le bilinguisme au sein de la Société et ils ont montré l'exemple à suivre à tous les employés. - À titre de premier point de contact pour de nombreux clients, les réceptionnistes de deux des bureaux régionaux ont participé à une formation linguistique afin d'améliorer leur capacité de fournir des services et des renseignements aux clients anglophones et francophones de leur région. - À des fins d'efficacité du service, les demandes de langue française (y compris celles des producteurs francophones hors Québec) continuent d'être traitées au bureau de Montréal. Cependant, Téléfilm reste fidèle à son engagement de garantir que les bureaux régionaux sont en mesure de fournir de l'information sur les services dans les deux langues officielles. - Les communautés francophones hors Québec et les communautés anglophones du Québec continuent d'avoir accès aux programmes de Téléfilm dans la langue de leur choix. - Les ressources humaines ont commencé à suivre le plan d'action élaboré l'an dernier et qui comprend la désignation de postes bilingues, l'examen des profils linguistiques et la politique de remboursement des frais de formation linguistique. - La validation et le jumelage des postes désignés bilingues se sont poursuivis en 2005-2006, mais le processus a été ralenti par le changement de structure administrative et la fusion avec le Fonds canadien de télévision.

3.2 | Consultations

Principaux résultats visés en 2005-2006	Principales activités réalisées en 2005-2006	Progrès réalisés (résultats atteints) en 2005-2006
<p>Cerner les besoins propres à l'industrie audiovisuelle des communautés linguistiques en situation minoritaire et tenter de répondre efficacement à ces besoins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les directeurs des opérations en français et en anglais ont continué de consulter régulièrement les représentants des CLOSM. • Participation à des groupes de travail et des événements visant à promouvoir le développement de l'industrie audiovisuelle dans les CLOSM. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le directeur des opérations en français et les membres de son personnel ont continué de rencontrer régulièrement les représentants de l'Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC), qui défend les intérêts des producteurs francophones hors Québec, afin de discuter des programmes qui les concernent. - Téléfilm a profité des réunions de l'industrie, comme les groupes de travail et les immersions, pour entendre les représentants des CLOSM. - Téléfilm a continué de consulter la Fédération des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC), qui représente les réalisateurs francophones hors Québec. - Téléfilm a continué de soutenir les activités de la FRIC.

3.3 | Communications

Principaux résultats visés en 2005-2006	Principales activités réalisées en 2005-2006	Progrès réalisés (résultats atteints) en 2005-2006
<p>Les membres de l'industrie audiovisuelle des CLOSM sont bien informés des programmes et des services qu'offre Téléfilm, et en particulier de ceux qui s'adressent à eux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Téléfilm a remis à jour sa liste de diffusion électronique, qui comprend les principaux intervenants de l'industrie audiovisuelle des communautés anglophones et francophones du Canada. • Élaboration d'outils de communication entièrement bilingues pour diffuser de l'information sur les programmes, les services, les événements et les nouvelles de l'industrie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le service des communications de Téléfilm a une liste de diffusion comptant plus de 6 500 contacts, dont environ 10 % sont des anglophones du Québec et 10 % sont des francophones hors Québec. - Le service des communications de Téléfilm distribue trois principales publications entièrement bilingues aux intervenants anglophones et francophones du Canada : <ul style="list-style-type: none"> o <i>Flash Info</i> diffuse de l'information sur l'industrie, y compris les dates de dépôt des demandes et des mises à jour sur les fonds et programmes. o <i>branché</i>. Bulletin web développé par Téléfilm qui diffuse des nouvelles sur l'industrie et des renseignements sur les marchés. o <i>Zoom</i> diffuse de l'information sur les marchés internationaux et européens. - En 2005-2006, Téléfilm a publié environ 60 communiqués bilingues pour annoncer d'importantes nouvelles concernant les fonds, les programmes et les événements ainsi que d'autres renseignements importants concernant la Société. - Les appels d'inscriptions relatifs aux festivals et marchés nationaux et internationaux ont été faits dans les deux langues officielles par Téléfilm. - Dans le cadre de la stratégie du service des communications visant à promouvoir les programmes et les services de Téléfilm, en particulier ceux qui s'adressent aux CLOSM, la Société a eu recours à la presse et aux diffuseurs locaux pour transmettre l'information dans ces communautés. - De plus, Téléfilm a joint ses efforts à ceux de ses partenaires du PICLO (CBC/Radio-Canada et Office national du film) pour mieux faire connaître ses différents programmes aux CLOSM.

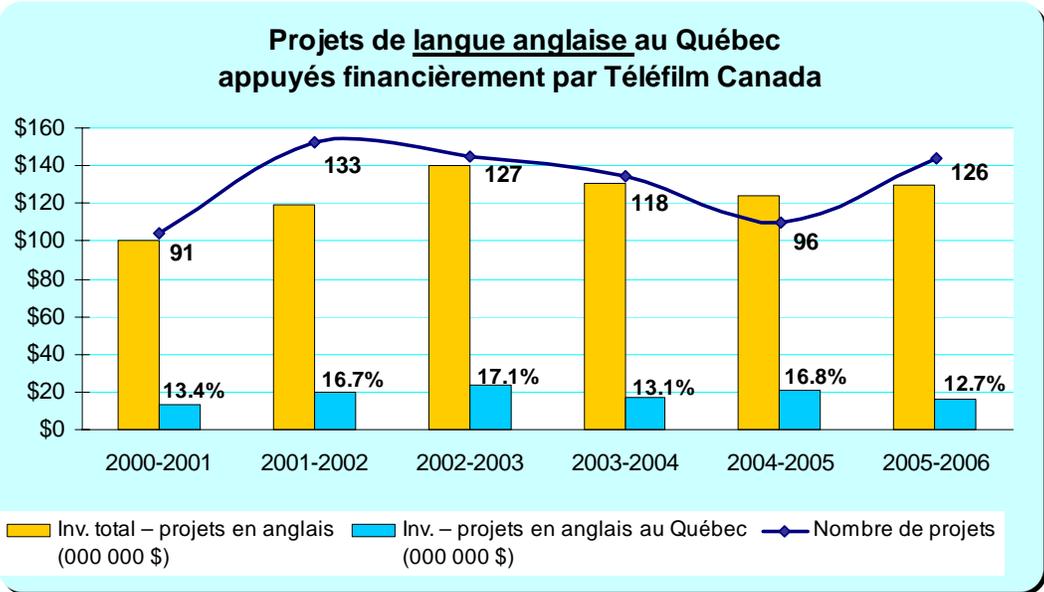
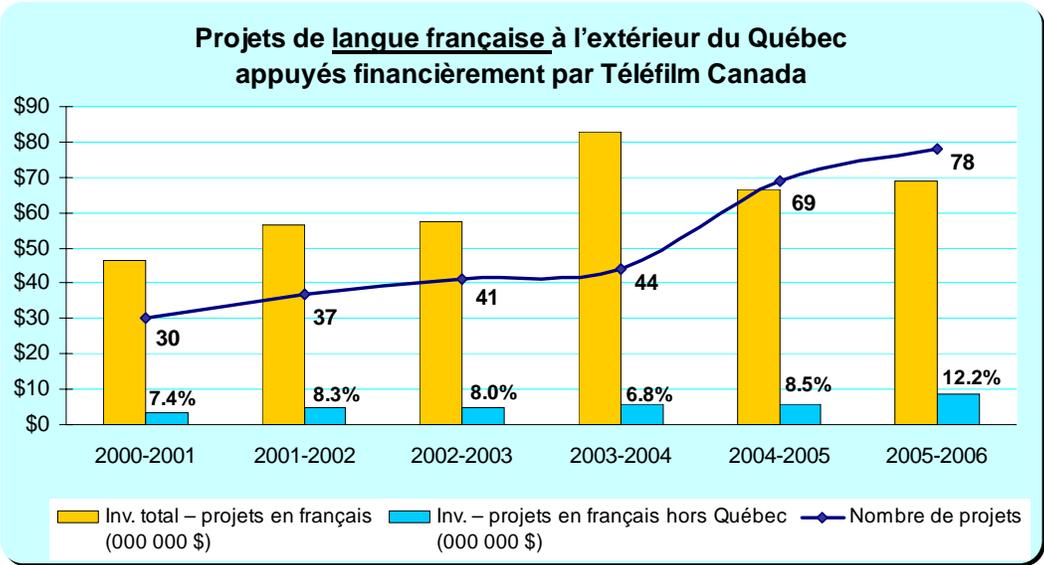
3.4 | Coordination et liaison

Principaux résultats visés en 2005-2006	Principales activités réalisées en 2005-2006	Progrès réalisés (résultats atteints) en 2005-2006
<p>S'associer aux autres institutions gouvernementales pour élaborer et mettre en œuvre des programmes visant à soutenir l'industrie audiovisuelle dans les CLOSM.</p> <p>Consolider les liens entre les bureaux régionaux de la Société et les autres institutions fédérales et provinciales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux réunions du réseau des coordonnateurs nationaux responsable de la mise en œuvre de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i>. • Collaboration avec les autres institutions. • Création de liens avec les organismes provinciaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le coordonnateur national de Téléfilm responsable de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO a participé aux réunions du réseau des coordonnateurs nationaux organisées par le ministère du Patrimoine canadien. Cette participation a permis à la Société de créer des liens plus étroits avec les représentants des autres institutions, et de discuter des meilleures pratiques pour mettre en œuvre la LLO. - Conformément à l'entente du PICLO, en 2005-2006 Téléfilm a continué de soutenir le développement de projets télévisuels avec le Fonds canadien de télévision. De plus, Téléfilm a collaboré avec Radio-Canada et l'Office national du film pour appuyer la production de courts métrages. Dans l'ensemble, ces initiatives visaient à soutenir les œuvres écrites, réalisées et produites par des professionnels francophones travaillant à l'extérieur du Québec. Étant donné le succès que ce programme a connu dans les communautés francophones en situation minoritaire, Téléfilm a commencé à planifier l'expansion de l'initiative afin de venir en aide aux communautés anglophones en situation minoritaire. - Téléfilm a continué de rencontrer et de consulter les organismes provinciaux comme la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore et Film Nouveau-Brunswick afin d'harmoniser ses propres initiatives avec les ressources et les contraintes propres à l'industrie de ces provinces et de sensibiliser ces institutions aux réalités de la production francophone hors Québec.

3.5 | Financement et prestation de programmes

Principaux résultats visés en 2005-2006	Principales activités réalisées en 2005-2006	Progrès réalisés (résultats atteints) en 2005-2006
<p>Offrir aux CLOSM un accès équitable aux fonds et programmes de Téléfilm, promouvoir la distribution d'œuvres de langues française et anglaise dans les CLOSM et favoriser le développement du potentiel de cette industrie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'aide au développement de projets de langue française hors Québec et de projets de langue anglaise au Québec. • Poursuite de la mise en œuvre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). • Soutien des initiatives et festivals favorisant la promotion et la distribution d'œuvres de langues française et anglaise dans les CLOSM. • Soutien pour le doublage et le sous-titrage de productions canadiennes dans l'une ou l'autre des langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Téléfilm s'assure qu'une part proportionnelle de ses ressources financières est consacrée aux productions des CLOSM. Ainsi, en 2005-2006 Téléfilm a consacré une moyenne de 12,2 % de ses ressources aux projets de langue française hors Québec et 12,7 % aux projets de langue anglaise au Québec. Il importe de souligner que le nombre de projets dans une langue en situation minoritaire continue de croître dans les deux langues officielles, comme le démontrent les tableaux ci-joints. - En 2005-2006, Téléfilm a poursuivi la mise en œuvre efficace des programmes relevant de l'entente du PICLO visant à permettre aux maisons de production qui travaillent en français à l'extérieur du Québec d'accroître leur capacité de développer des projets capables de plaire aux distributeurs francophones et de diversifier les genres d'émissions qu'elles produisent, surtout dans le domaine des dramatiques télévisuelles. - Dans le cadre du programme <i>Le Canada à l'affiche</i>, Téléfilm continue de soutenir les festivals qui présentent des productions dans la langue officielle en situation minoritaire dans la région. Ainsi, en 2005-2006, la Société a accordé son appui aux cinq festivals francophones hors Québec suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Cinémental à Winnipeg ○ Rendez-vous du cinéma québécois et francophone à Vancouver ○ Festival international du cinéma francophone en Acadie à Moncton ○ Cinéfest à Sudbury ○ Cinéfranco à Toronto - De plus, d'autres festivals du film appuyés par Téléfilm consacrent un volet de leur programmation aux films de langue française, notamment le Festival international du film de Calgary et le ReelWorld Film Festival de Toronto. Téléfilm a également accordé son soutien financier pour le sous-titrage électronique de films canadiens et étrangers lors du Festival international du film de Montréal. - Afin de s'assurer que les Canadiens ont accès aux œuvres canadiennes dans la langue officielle de leur choix, Téléfilm a continué de soutenir le doublage et le sous-titrage de productions canadiennes dans la deuxième langue officielle.

		<p>Ainsi, en 2005-2006, Téléfilm a consacré 1,5 million de dollars au doublage ou sous-titrage de 29 longs métrages et projets de télévision. Il faut souligner également que certains producteurs incluent le coût du doublage ou sous-titrage dans le devis de production des films soutenus par Téléfilm. Ces sommes ne sont pas incluses dans le montant susmentionné.</p>
--	--	--



3.6 | Reddition de comptes

Principaux résultats visés en 2005-2006	Principales activités réalisées en 2005-2006	Progrès réalisés (résultats atteints) en 2005-2006
<p>Évaluation systématique du rendement des programmes visant à soutenir les CLOSM.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Grâce à ses systèmes d'information, Téléfilm a continué d'assurer un suivi des ressources allouées aux projets appuyant les CLOSM. Téléfilm peut ainsi faire état de l'aide apportée à ces communautés par région et/ou par programme. • Suivi des indicateurs de rendement établis pour les investissements effectués dans les communautés linguistiques en situation minoritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - En faisant un suivi des ressources allouées aux CLOSM, Téléfilm est en mesure de suivre la tendance de ces investissements depuis 1999. La direction de Téléfilm peut ainsi surveiller le développement des initiatives profitant à ces communautés. - Téléfilm a continué de faire le suivi de l'ensemble des ressources allouées à la production dans les communautés linguistiques en situation minoritaire. Un objectif de rendement a été établi en fonction du pourcentage de la population canadienne faisant partie d'une communauté linguistique en situation minoritaire, qui serait de 6,4 % selon Statistique Canada. Téléfilm a dépassé son objectif en 2005-2006, atteignant 12,2 % d'investissement dans les productions francophones hors Québec (14,3 % de tous les projets financés) et 12,7 % dans les productions anglophones au Québec (14,5 % de tous les projets financés).

4.0 | Plan de communication

Par le biais de son service des ressources humaines et de son champion des langues officielles, Téléfilm encourage ses dirigeants, ses gestionnaires et ses employés à parler dans la langue de leur choix. En promouvant l'utilisation des deux langues officielles à tous les paliers, Téléfilm fait du bilinguisme une des valeurs de la Société. De plus, elle s'engage à offrir des services dans la langue officielle choisie par ses clients.

Les programmes, les activités, les nouvelles, les renseignements sur les marchés et les publications de Téléfilm sont tous disponibles dans les deux langues officielles sur son site Internet (www.telefilm.gc.ca). Le site est géré et mis à jour par un employé entièrement bilingue du service des communications, qui se consacre à plein temps à cette tâche.

En ayant recours à une liste de diffusion régulièrement mise à jour, Téléfilm s'assure que ses messages atteignent la clientèle cible dans la langue de son choix. De plus, Téléfilm contribue à promouvoir l'industrie audiovisuelle dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire en informant les journalistes qui couvrent les activités de ces communautés de ses plus récents développements.

En plus de consultations générales et informelles, Téléfilm tient chaque année des séances d'information à l'intention des représentants de l'industrie audiovisuelle francophone hors Québec et de l'industrie audiovisuelle anglophone du Québec.

La promotion et la distribution des œuvres canadiennes dans les communautés linguistiques en situation minoritaire sont favorisées par le programme *Le Canada à l'affiche*, qui soutient également des festivals offrant une programmation de langue française dans des provinces unilingues anglaises. En outre, Téléfilm contribue financièrement au doublage et au sous-titrage de productions canadiennes dans l'autre langue officielle.

Des publications comme le *Bulletin 41-42* sont accessibles à tous les employés de Téléfilm. La Société publie parfois dans ce bulletin des articles sur ses activités qui concernent les CLOSM.

Liste de diffusion

Voici la liste de diffusion de l'état des réalisations axé sur les résultats 2005-2006 de Téléfilm Canada sur la mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* :

Comité des sous-ministres responsable des langues officielles
Comité permanent de la Chambre des communes sur les langues officielles
Comité permanent du Sénat sur les langues officielles
Commissaire aux langues officielles
Groupes et organismes des CLOSM
Haute direction et employés de Téléfilm Canada

Cet état des réalisations est accessible sur le site Web de Téléfilm à l'adresse :

<http://www.telefilm.gc.ca/01/175.asp?lang=fr>